

SMIRTOM
DE LA REGION
DE L'AIGLE
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION

1er juin 2022

OBJET

Délibération N°2022-25

TARIFS DES
COMPOSTEURS
AJOUT DU TARIF
DE L'OPTION
GRILLE
ANTI-RONGEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE

Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER rappelle aux membres du bureau syndical que les composteurs sont vendus aux prix de 35 euros le 300 litres et 45 euros le 600 litres.

Nous souhaitons proposer, en option, une grille anti-rongeurs.

Monsieur Netzer propose de fixer le prix de cette grille à 15 € TTC, que ce soit pour le composteur de 300 Litres ou de 600 Litres.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- autorisent la vente de grilles anti-rongeurs en option ;
- fixent le prix de cette grille à 15 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

